

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 5 mars 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Michel Gagnon, Jean Ouellet et Jules Bernier.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier était aussi présent.

Le conseiller monsieur Martin Hudon était absent.

18.03.40 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

18.03.41 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 février 2018;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 5 février 2018.

18.03.42 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 février 2018 sans correction.

18.03.43 COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard

et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 02, février 2018, au montant total de 96 238.36 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 27 133.86 \$, une liste des salaires payés au montant de 14 740.41 \$, une liste des comptes à payer au montant de 54 364.09 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 142.58 \$.

****** *CORRESPONDANCE*

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et le sujet suivant a fait l'objet d'une résolution :

18.03.44 RANDONNÉE HYDRO-QUÉBEC 2018

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De permettre aux cyclistes de la Randonnée Hydro-Québec de visiter gratuitement le Vieux-Moulin lors de leur passage vendredi le 22 juin prochain.

****** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

18.03.45 PROGRAMMATION DE TRAVAUX DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts

fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux partielle jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

18.03.46 ACQUISITION DE TERRAINS À LA FABRIQUE DE STE-JEANNE-D'ARC

ATTENDU QUE la Municipalité a eu des discussions avec la Fabrique de Ste-Jeanne-d'Arc afin d'acquérir deux (2) portions de leur terrain à des fins communautaires.

ATTENDU QUE les deux portions de terrains ciblés, soit un terrain le long de la rivière et un autre dans la cour près du cimetière, ont été cadastrées séparément aux frais de la Municipalité.

ATTENDU QUE la Municipalité veut acquérir ces deux terrains afin d'y aménager des activités récréatives pour la population.

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet

et résolu unanimement :

D'approuver l'acquisition des deux (2) terrains demandés et cadastrés à la Fabrique de Ste-Jeanne d'Arc pour une somme symbolique de un dollar (1.00 \$), soit les lots 6 193 201 et 6 193 202 du Cadastre du Québec.

D'autoriser madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc tous les documents légaux pour donner suite à la présente résolution.

18.03.47 ENTENTE AVEC LES FÊTES D'ÉTÉ POUR L'ÉDITION 2018

ATTENDU QUE le comité des Fêtes d'été de Ste-Jeanne-d'Arc tiendra un 6 à 9 comme activité bénéfice le 27 avril 2018, et ce au Bar St-Georges de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité des Fêtes d'été aimerait avoir un soutien financier de la municipalité afin de tirer le maximum de revenus de cette activité bénéfice;

ATTENDU QUE les Fêtes d'été auront lieu le 1-2-3 juin 2018 et que plusieurs activités seront organisées dans la municipalité;

ATTENDU QUE le comité des Fêtes d'été désire utiliser les salles de la municipalité afin de tenir certaines activités;

ATTENDU QUE le comité des Fêtes d'été demande à chaque année l'aide de l'adjointe administrative de la municipalité afin de remplir les demandes de permis et faire plusieurs impressions aux frais de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'accorder un soutien financier aux Fêtes d'été en leur facturant seulement le déficit net de la soirée bénéfice, c'est-à-dire que nous ne ferons pas de profit sur la soirée mais nous n'assumerons pas de frais non plus.

De prêter gratuitement nos salles lors de la tenue des Fêtes d'été le 1-2-3 juin 2018, de faire l'impression des affiches et des cartes de souper, de préparer les demandes de permis par l'adjointe administrative de la municipalité ainsi que de prêter les employés municipaux quelques heures pour faire la préparation du terrain et la pose de barricade avant la tenue de l'événement.

18.03.48 LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR LA VENTE D'IMMEUBLE

ATTENDU QUE le montant des taxes échues dû à la municipalité en date du 7 février 2018 est de 78 459.75 \$ incluant les intérêts;

CONSIDÉRANT QUE 25 dossiers pour un total de 10 727.36 \$ sont à la limite des délais;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

De faire parvenir un avis de vente pour taxes aux propriétaires en défaut de payer leurs taxes et ayant atteint la limite d'arrérage de 2 ans sur les services et/ou 3 ans sur les foncières et d'y inclure des frais d'avis de 25\$.

De recourir au service de la Cour municipale de Dolbeau-Mistassini ou des services de la MRC pour la perception des taxes auprès des propriétaires qui n'auront pas donné suite à l'avis.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h15, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier